

Compte rendu du conseil municipal du lundi 03 avril 2023 à 18h00

Présents : LAGUERRE Francis, PHILIP Pascal, ALARD Daniel, GLINKA Lionel, JEANNOT Edouard, LAURENT Patricia, COLOMBANT Sophie et SERRANO Sandrine.

Absents excusés : CASTA Jean-Pierre et GUIMARD Aurore - Absente non excusée : MARTIN-PONS Florence

Approbation à l'unanimité du conseil municipal du 02 février 2023.

1) compte de gestion et compte administratif 2022 :

L'adjoint chargé des finances, Daniel ALARD présente les comptes des résultats de l'année 2022.

Fonctionnement : bilan excédentaire 138 682,45 €

Investissement : bilan excédentaire 280 708,45 €

Balance excédent : 101 264,45 €

Le compte administratif est l'équivalent du compte de gestion. Les deux comptes sont votés à l'unanimité (le maire étant sorti de la salle comme il se doit).

2) Taxes

M le Maire propose le vote des taxes

Le pourcentage de la taxe foncière sur le bâti est de 32,22 %.

Le pourcentage de la taxe foncière sur le non bâti est de 104,50 %.

Le pourcentage de la taxe d'habitation est de 7,14 % (elle portera désormais uniquement sur les résidences secondaires).

Les bases subissent une augmentation de 7,14%.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des pourcentages des taux de taxes.

3) Budget 2023 :

Lionel GLINKA présente les budgets de fonctionnement et d'investissement en équilibre à condition que le reliquat du budget de fonctionnement soit transféré au budget d'investissement.

Ce reliquat est de 62 823,90 €. Le conseil municipal approuve ce transfert à l'unanimité, il vote à l'unanimité les deux budgets. Le maire est mandaté pour procéder aux derniers ajustements mineurs avec Lionel GLINKA en lien avec la DGFIP.

Le compte administratif 2022 et le budget 2023 sont consultables en mairie.

Après la présentation du budget prévisionnel 2023, le conseil à l'unanimité effectue un vote de principe.

4) Subvention ACCA :

Après discussion les membres du conseil attribuent une subvention de 300 € pour le fonctionnement.

5) Communauté d'agglomération Pays de Foix-Varilhes : validation des nouveaux statuts

Le conseil communautaire a délibéré pour une modification des statuts de la communauté d'agglomération Foix-Varilhes. Le nom usuel proposé est « L'agglo Foix-Varilhes ».

En plus des 11 compétences que la communauté exerce de plein droit (développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, GEMAPI, accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets, assainissement des eaux usées, eau, gestion des eaux pluviales urbaines, élaboration un plan « climat Air énergie territorial »), elle exerce par ailleurs les compétences suivantes : Voirie et parcs de stationnement, gestion d'équipements culturels et sportifs, action sociale d'intérêt communautaire. Et en plus elle participe à une convention France Services.

Le conseil municipal ne s'oppose pas à ces décisions.

6) Questions diverses :

- Demande d'une subvention par l'association « Ciel d'Occitanie » : dans le cadre des Nuits des étoiles sur le Prat d'Albis les 11, 12 et 13 août 2023.

Le conseil municipal conformément à ce qui avait été convenu ne participera pas pour une association qui n'est pas prayolaise.

- Zone AUe : retour sur la réunion du 30 mars 2023 organisée par le collectif du chemin de la Prade, chemin de Micouveau et chemin de las Parets. Proposition d'une commission avec les membres du collectif et du conseil municipal.

Francis LAGUERRE, Pascal PHILIP et Lionel GLINKA sont d'accord pour y participer en plus des 6 membres volontaires (extra-municipaux).

Une réunion de la commission est programmée pour le mercredi 12 avril à 18h à la mairie.

- SIVE : les délégués doivent se réunir pour entériner le compte administratif lorsque la DGFIP leur aura soumis le compte de gestion. A partir de là il y aura une prise en compte de la trésorerie (excédentaire ou déficitaire) par les deux communes (Ferrières et Prayols) au prorata des effectifs tels que calculés en 2022 (respectivement 83,5% et 16,5%). Une réunion des parents d'élèves est à programmer courant mai pour les informer des nouvelles dispositions concernant la scolarisation de leur(s) enfant(s).

- Base nautique Hydro fun : reprise très prochainement des activités d'eau avec une nouvelle alternative. Afin de se diversifier il y aura des courses d'orientation sur les chemins de Prayols.

Fin de séance 20h15